

> Circulaire

n° 10694

Mardi 25 juin 2013

Publicité des prix de vente des carburants

AVIS DU 17 JUIN 2013

> Le Journal officiel du 25 juin 2013 vient de publier un arrêté daté du 17 juin 2013 qui modifie de nouveau l'arrêté du 8 juillet 1988 relatif à la publicité des prix de vente des carburants.

> L'arrêté du 17 juin 2013

- précise que l'affichage des prix de vente au détail des carburants ne concerne que les prix des produits proposés à la vente,
- supprime la référence à l'indice d'octane recherche 95 pour les supercarburants à teneur en éthanol maximale de 5 %.

> Figurent ci-après les textes de l'arrêté du 17 juin 2013 et de l'arrêté du 8 juillet 1988 mis à jour par nos soins.

Responsable de cette publication : Bertrand Guillerat
01 47 16 94 70
bertrand.guillerat@cpdp.org